

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 29 mars 2012

Présidence de Madame Nathalie Kocher-Jaccard

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 12-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un terrain synthétique, ainsi que les transformations du terrain d'entraînement qui lui est attenant en surface engazonnée.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 1'700'000.-- TTC pour financer ce projet, avant déduction de la subvention cantonale du Fonds du sport et du don de la Fondation 4:4:2.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants :


- N° 3620.5010.128 "Censuy - terrain de football synthétique" (amortiss. en 30 ans)
- N° 3620.5060.335 "Censuy - terrain de football synthétique" (amortiss. en 10 ans)

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

~~**CONSIDERE** que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safai, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."~~

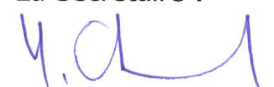
Ainsi délibéré en séance du 29 mars 2012

La Présidente :


N. Kocher-Jaccard



La Secrétaire :


Y. Charlet